

FAIRE DU LOBBYING

Pour bien faire connaître votre position à un représentant élu, l'idéal est de lui expliquer en personne. Pour que votre rencontre se déroule sans anicroche, suivez les quelques conseils ci-après.

1. DÉFINIR CLAIREMENT SA CAUSE ET CHOISIR SA CIBLE

Selon la nature de votre cause, vous devez vous adresser au bon ordre de gouvernement si vous voulez obtenir des résultats. Vous devez présenter votre cause en quelques phrases claires et concises. Pour vous aider à organiser vos idées, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les résultats auxquels vous vous attendez?

Comment votre cause touche-t-elle l'électorat de la femme ou l'homme politique que vous voulez rencontrer?

Combien de personnes et d'organismes soutiennent vos actions de lobbying?

2. FIXER UN RENDEZ-VOUS

Communiquez avec le bureau de circonscription de la personne pour prendre rendez-vous. Suggérez que vous n'avez pas besoin de plus de 30 ou 60 minutes. 30 minutes sont amplement suffisantes pour une réunion d'introduction. S'ils ne proposent qu'une réunion virtuelle, acceptez-la.

Au téléphone, identifiez-vous, indiquez quel organisme vous représentez et expliquez en quelques mots le motif de la rencontre. De nombreux bureaux dépendent aujourd'hui fortement du courrier électronique, car leur personnel peut travailler à domicile ou être en déplacement avec leur député.

Prenez en note le nom de la personne qui a fixé le rendez-vous afin de vous adresser à elle à l'avenir.

Une fois fixées la date et l'heure, confirmez le tout par écrit. Faites-y mention des motifs de la rencontre, de la date, de l'heure et de l'endroit. Vous pouvez également y indiquer les noms des personnes qui vous accompagneront.

Si la rencontre est prévue à une date éloignée, appelez quelques jours avant pour confirmer qu'elle aura lieu.

3. PRÉPARER LA RENCONTRE

Prévoyez une réunion de 30 minutes. Même si l'on vous a accordé plus de temps, ne vous attendez pas à l'avoir nécessairement. Les députés ne veulent pas qu'on leur fasse la morale et personne n'apprécie d'être submergé d'informations. Tout le monde veut participer à la conversation.

Faites vos devoirs sur l'élue. Trouvez un terrain d'entente.

Qu'est-ce que ce député-e a fait pour améliorer la sécurité publique ou la qualité de vie de votre communauté ? Trouvez un moyen de mentionner certaines de ses contributions à la communauté.

Choisissez les personnes qui participeront à la rencontre. Il est possible que le bureau du représentant élu vous demande combien de personnes y assisteront et leur nom.

Convoquez-les à une séance préparatoire avec les personnes qui vous accompagneront pour :

- examiner l'objectif de la rencontre;
- examiner le matériel que vous utiliserez et les documents que vous laisserez au représentant élu à la fin de la réunion;
- choisir un ou une porte-parole;
- confirmer que tous et toutes connaissent la date, l'heure et le lieu de la rencontre et que tous et toutes y assisteront.

Quelques minutes avant la rencontre, réunissez-vous tout près de l'endroit prévu. Passez brièvement en revue votre programme, décidez de l'ordre dans lequel vous aborderez les différents points, qui parlera de quoi et comment vous passerez d'un point à l'autre.

4. GARDER LE CAP

Expliquez la cause clairement et demandez des actions concrètes. Vos remarques introductives pour l'élue ne devraient pas durer plus de 15 minutes maximum. Après avoir présenté les informations, vous devriez inviter l'élue à répondre et chercher à avoir une conversation.



Si la personnalité politique se montre réellement intéressée et que vous avez tout votre temps, faites de votre mieux pour ne pas dépasser le temps accordé. Ne vous laissez pas distraire par d'autres sujets. Il se peut que votre interlocuteur ou interlocutrice veuille éviter le but réel de la rencontre.

Écoutez attentivement.

En gros, faire du lobbying, c'est savoir écouter, c'est chercher à comprendre le point de vue de la personne et c'est profiter de moments précis pour lui fournir des renseignements éclairants.

Gardez votre sang-froid.

Expliquez votre position avec conviction, mais ne vous laissez pas piéger dans des échanges enflammés qui ne mènent nulle part. N'oubliez pas que vous représentez les membres du syndicat et que votre message doit montrer qu'ils sont dignes de foi et responsables.

Répondez aux questions.

Si vous connaissez la réponse à une question qu'on vous pose, donnez-la. Sinon, dites à votre interlocuteur que vous allez vous informer et lui transmettre l'information. Ne bluffez pas et ne répondez pas n'importe quoi : cela ne fera qu'affaiblir votre position et votre crédibilité. N'oubliez surtout pas d'obtenir et de communiquer les renseignements demandés.

Ne faites pas de vaines menaces.

Si, par exemple, le représentant élu ne vous appuie pas, ne lui dites pas que vous ne voterez pas pour lui aux prochaines élections. Une meilleure tactique consiste à lui rappeler que son électorat est formé, entre autres, de membres du SESJ qui sont préoccupés par sa position sur le sujet. Il est de loin préférable d'amener les autres à manifester leur appui sous forme d'appels téléphoniques, de lettres ou de visites.



5. DEMANDER UNE ACTION CONCRÈTE

Si le représentant élu appuie votre position, demandez-lui de :

- discuter de la position du syndicat avec les membres de son caucus;
- soulever la question avec des membres du gouvernement;

- présenter une motion à la Chambre des communes;
- transmettre une pétition que vous avez fait signer;
- rallier des élus d'autres partis pour faire pression sur le gouvernement en votre nom;
- faire part de ses préoccupations dans une lettre adressée à qui de droit;
- déclarer publiquement son appui à l'égard de votre position;
- vous consulter au sujet de tout fait nouveau concernant l'objet de la rencontre.

6. LES SUIVIS

Envoyez une lettre de remerciement.

Vous pouvez profiter de l'occasion pour réaffirmer votre position et confirmer l'engagement pris par votre vis-à-vis ou, si vous n'avez pas obtenu son appui, pour lui demander à nouveau de vous appuyer ou de réévaluer sa position.

Surveillez les faits et gestes du représentant élu. S'il est fidèle à ses engagements, remerciez-le. Dans le cas contraire, un rappel poli par téléphone ou par lettre lui fera comprendre que vous surveillez ses faits et gestes.

Rappel : Tenez les militantes, les militants et les membres du syndicat au courant de vos actions de lobbying en diffusant un court rapport de vos activités.

7. COMPLÉTEZ LE RAPPORT DE LOBBYING DU SESJ

Pour que votre session de lobbying ait le plus grand impact possible, il est extrêmement important que vous remplissiez le rapport de lobbying du SESJ dès que possible. Vous pouvez obtenir le formulaire sur notre site Internet : usje-sesj.com/fr/rapport-dinformation-de-lobbying/.

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

USJE  **SESJ**

UNION OF SAFETY AND JUSTICE EMPLOYEES